|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2020/12 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  18 décembre 2019  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 25-28 février 2020

Point 4 h) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale ou réglementaire :  
Sécurité routière**

Le Comité des transports intérieurs et la sécurité routière − État du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière

Note du secrétariat du Fonds des Nations Unies   
pour la sécurité routière[[1]](#footnote-2)\*

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière a été créé en avril 2018 pour aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à mettre en place des systèmes nationaux de sécurité routière efficaces, de manière à : |
| * Réduire sensiblement le nombre de tués et de blessés sur les routes ; |
| * Atténuer les pertes économiques qu’engendrent les accidents de la route. |
| La vocation du Fonds est de bâtir un monde où les routes sont sûres, partout et pour tous. |
| Sa mission consiste à utiliser ses ressources et à lever des fonds supplémentaires pour financer des projets à fort impact, qui reposent sur des pratiques optimales, éprouvées et reconnues au niveau international, améliorent la sécurité routière, réduisent autant que possible les traumatismes liés aux accidents de la route et visent, à terme, à éliminer ces traumatismes, de sorte que plus aucun usager de la route n’en soit victime. |
| Le secrétariat du Fonds a été mis sur pied et est maintenant opérationnel. |
| Le Comité souhaitera peut-être : |
| * **Formuler des observations** sur les activités du Fonds ; |
| * **Orienter** le Fonds dans le choix de ses futures activités de collecte de fonds et de financement de projets. |
|  |

I. Introduction

1. Le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière a été officiellement créé en avril 2018, au Siège de l’Organisation des Nations Unies, à New York, en application de la résolution 70/260 de l’Assemblée générale. Il vise à aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à mettre en place des systèmes nationaux de sécurité routière efficaces, de manière à : a) réduire sensiblement le nombre de tués et de blessés sur les routes ; b) atténuer les pertes économiques qu’engendrent les accidents de la route. À l’aide de ses ressources et de ses compétences techniques, il renforce les moyens dont disposent les autorités nationales et locales pour gérer et améliorer la sécurité routière.

2. Instrument de financement unique, le Fonds rassemble sous une bannière commune les organismes compétents des Nations Unies et bénéficie du soutien des pouvoirs publics, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile. Il appuie des initiatives concrètes, qui contribuent à la réalisation des cibles 3.6 et 11.2 des objectifs de développement durable, c’est-à-dire des cibles relatives à la sécurité routière[[2]](#footnote-3).

3. Dix organismes des Nations Unies participent au Fonds : la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l’Afrique (CEA), la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique pour l’Europe (CEE), le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU‑Habitat).

4. La vocation du Fonds est de bâtir un monde où les routes sont sûres, partout et pour tous. Sa mission consiste à utiliser ses ressources et à lever des fonds supplémentaires pour financer des projets à fort impact, qui reposent sur des pratiques optimales, éprouvées et reconnues au niveau international, améliorent la sécurité routière et réduisent autant que possible le nombre d’accidents sur toutes les routes.

5. Le Fonds cherche à se servir de ses ressources comme catalyseur, à tirer parti de sa position unique d’entité des Nations Unies pour susciter davantage d’investissements nationaux et internationaux, et à élargir ainsi la portée de son action bien au-delà de ses propres subventions. Pris dans leur ensemble, les projets financés par le Fonds peuvent, à terme, contribuer à sauver des millions de vies.

6. En s’appuyant sur le pouvoir fédérateur et les compétences techniques des organismes des Nations Unies, le Fonds est capable de renforcer l’action menée collectivement pour améliorer la sécurité routière dans le monde. Il peut :

* Recueillir des informations sur différents aspects de la sécurité routière dans le cadre de projets et d’initiatives en cours grâce à ses liens avec divers organismes des Nations Unies et acteurs issus des pouvoirs publics, d’organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et des milieux universitaires ;
* Repérer les lacunes et mettre en lien les priorités pour créer des synergies et maximiser les retombées ;
* Assurer la complémentarité des initiatives mondiales en faveur de la sécurité routière et éviter les chevauchements ;
* Coordonner les priorités de l’action de sécurité routière au moyen d’un plan-cadre global ;
* Renforcer les partenariats en rapprochant les principales parties prenantes ;
* Mobiliser les sources de financement et mettre en commun les ressources ;
* Mener des activités de contrôle et assurer l’application du principe de responsabilité.

7. Guidé par les principes de la sécurité systémique énoncés dans son Plan-cadre mondial pour la sécurité routière, le Fonds veillera à mobiliser des investissements efficaces et coordonnés en faveur des activités dont les résultats sont les plus concluants et ont une incidence concrète sur la sécurité routière.

II. Structure et textes fondateurs

8. La structure de gouvernance du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière se compose d’un conseil consultatif, d’un comité directeur, d’un secrétariat et d’un agent d’administration.

9. Le Conseil consultatif donne des avis sur l’orientation stratégique du Fonds, y compris sur les critères relatifs aux propositions, au suivi, à l’évaluation et aux priorités de financement des projets. La grande diversité de ses membres garantit que les avis adressés au Comité directeur sont le fruit d’un large consensus entre les différentes parties prenantes. Étant donné qu’elle administre le Mécanisme mondial pour la sécurité routière, la Banque mondiale est membre du Conseil consultatif, dans le cadre duquel elle assure la coordination et la cohérence de l’action des mécanismes de financement.

10. Le Comité directeur assure la supervision directe du Fonds et est habilité à prendre des décisions, notamment à approuver le financement de projets, en respectant la ligne stratégique que le Conseil consultatif a définie.

11. Le secrétariat du Fonds a été mis sur pied et est maintenant opérationnel. Installé dans les locaux de la CEE à Genève, il apporte un appui fonctionnel, opérationnel et logistique au Conseil consultatif et au Comité directeur. Il est chargé de la mobilisation des fonds, de l’organisation des appels à projets, ainsi que du suivi et de la communication des résultats de l’exécution des programmes et des résultats opérationnels.

12. L’Agent d’administration du Fonds est le bureau du fonds d’affectation spéciale pluripartenaire, établi à New York. Il est responsable de la tenue du compte du Fonds, du recouvrement des contributions des donateurs, du décaissement des fonds et de l’établissement périodique de rapports de synthèse.

13. Les documents fondateurs du Fonds sont son mandat (*Terms of Reference*), les priorités et critères de financement des projets (*Priorities and Criteria for Funding Projects*), la stratégie et la politique de collecte de fonds (*Fundraising Strategy and Policy*), le Plan-cadre mondial pour la sécurité routière (*Global Framework Plan of Action for Road Safety*), ainsi que les règlements intérieurs du Conseil consultatif et du Comité directeur (*Rules of Procedure of the Advisory Board* et *Rules of Procedure of the Steering Committee*)[[3]](#footnote-4).

III. Plan-cadre mondial pour la sécurité routière

14. Le Plan-cadre mondial pour la sécurité routière est l’un des textes fondateurs du Fonds. Il sert de base pour définir les critères de financement et les priorités d’action du Fonds. Fondé sur cinq piliers pragmatiques et détaillés (gestion de la sécurité routière, sécurité des usagers, sécurité des véhicules, sécurité des routes et intervention efficace après accident), il sert aussi de référence pour la mise en place de systèmes nationaux de sécurité routière fonctionnels, qui s’appuient sur les conventions et accords des Nations Unies que la CEE administre dans le domaine de la sécurité routière.

15. Le Plan-cadre met en évidence la responsabilité conjointe de tous les acteurs impliqués dans la conception, la construction, l’utilisation, la maintenance et l’amélioration des routes et des véhicules, ainsi que dans l’organisation des interventions après accident, chacun devant contribuer à ce que les résultats de la sécurité routière soient, à terme, les meilleurs possible.

16. Le Plan-cadre souligne que les principes de la sécurité systémique reposent sur une nécessaire approche globale de la sécurité routière, mais doivent impérativement être accompagnés de textes réglementaires, dans lesquels sont établies les responsabilités des différents acteurs à l’égard des résultats de la sécurité routière. L’application du cadre réglementaire arrêté d’un commun accord au niveau international conduit à la création de systèmes nationaux de sécurité routière à la fois complets et harmonisés.

IV. Projets pilotes

17. En novembre 2018, le Comité directeur du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière a approuvé cinq projets pilotes, exécutés dans huit pays répartis dans quatre régions, pour un montant de près d’un million de dollars des États-Unis. Ces projets sont axés sur des éléments fondamentaux des systèmes nationaux de sécurité routière :

• Sécurité des routes − application − transposition à plus grande échelle des activités de conception de rues sûres en Éthiopie ;

• Intervention après accident − application − amélioration des données relatives aux décès sur les routes en Côte d’Ivoire et au Sénégal ;

• Sécurité des usagers − législation − renforcement des cadres juridiques de la sécurité routière en Égypte et au Pakistan ;

• Sécurité des usagers − application − renforcement de la gestion de la vitesse aux Philippines ;

• Sécurité des usagers − sensibilisation − renforcement des capacités en matière de durabilité des transports urbains et de prise en compte des besoins des enfants dans la planification urbaine en Afrique du Sud, au Paraguay et aux Philippines.

18. Tous les projets pilotes en sont actuellement à un stade avancé de la phase d’exécution et donnent déjà des résultats encourageants.

V. Premier appel à projets

19. En octobre 2019, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière a lancé son premier appel à projets officiel, qui s’est clôturé le 4 décembre 2019 et devrait aboutir, début 2020, au versement de 4 millions de dollars en faveur de projets destinés à réduire le nombre de décès sur les routes. La priorité sera accordée aux projets nationaux et multinationaux dont l’incidence sur le nombre de décès imputables aux accidents de la route est immédiate et tangible.

20. Les projets admissibles doivent répondre à une ou plusieurs des trois priorités ci‑après, établies sur la base du Plan-cadre mondial pour la sécurité routière :

• **Priorité 1** : Assistance technique au recensement des lacunes des systèmes nationaux de sécurité routière existants ou à l’élaboration d’un plan d’action en vue de la mise en place de tels systèmes ;

• **Priorité 2**: Assistance technique à la mise en place de mesures spécialement destinées à améliorer et à compléter les systèmes nationaux de sécurité routière selon des plans d’action nationaux déjà existants ou encore à élaborer ;

• **Priorité 3** : Assistance technique à l’amélioration de la gestion globale de la sécurité routière dans le cadre des systèmes nationaux de sécurité routière.

21. Le soutien des projets par les pouvoirs publics est fortement recommandé. Pour créer des synergies et obtenir des résultats tangibles sur le terrain, les responsables des projets sont incités à nouer des partenariats avec d’autres organisations, banques multilatérales de développement et ONG actives dans le domaine de la sécurité routière. En outre, ils sont vivement encouragés à lever des fonds supplémentaires par le cofinancement pour entreprendre leurs activités ou les inscrire dans la durée.

22. Seuls les organismes des Nations Unies qui participent au Fonds peuvent répondre directement à l’appel à projets. Les entités désireuses de soumettre un projet doivent s’adresser directement aux coordonnateurs de ces organismes, dont la liste figure sur le site Web du Fonds[[4]](#footnote-5).

23. Le 25 octobre 2019, le secrétariat du Fonds a organisé à Genève une séance d’information sur l’appel à projets lancé en 2019. L’objectif était d’aider les organismes participants des Nations Unies et d’autres partenaires potentiels à élaborer leurs propositions de projets. Cette séance d’information a porté essentiellement sur le Plan-cadre mondial pour la sécurité routière et sur les priorités et critères de financement des projets, deux documents dans lesquels figurent des critères de base pour l’évaluation des projets. Elle a aussi été l’occasion d’apporter des renseignements et des éclaircissements sur les documents à fournir.

24. Le 5 novembre 2019, l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies à Genève ont organisé, à l’intention des missions permanentes et sous les auspices du Réseau des amis de la sécurité routière de Genève, un atelier sur l’appel à projets lancé en 2019.

VI. Activités de collecte de fonds

25. Jusqu’à présent, le Fonds a reçu des annonces de contributions d’un montant de près de 20 millions de dollars de la part de 12 donateurs publics et privés. Les donateurs publics sont Chypre, la Fédération de Russie, la France, la Hongrie, Monaco, la Slovaquie et la Commission européenne. Les donateurs privés sont la FIA Foundation, Global Giving au nom de 3M, la Fondation d’Entreprise Michelin, Pirelli & C.SpA, et la Total Foundation.

26. Compte tenu de la nécessité de promouvoir le Fonds et de mobiliser des ressources supplémentaires, le Conseil consultatif a adopté en septembre 2019 un cadre de valorisation de l’image de marque, ainsi qu’un nouveau logo et un nom plus court : Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. Grâce au cadre, au nouveau logo et au nouveau nom, le Fonds peut se construire une identité de marque engageante et claire, qui suscite l’enthousiasme et invite chacun à faire siennes la vocation et la vision du Fonds. Cette nouvelle identité de marque et le cadre de valorisation de l’image de marque visent aussi à faire en sorte que tous les partenaires du Fonds s’adressent clairement et d’une même voix aux donateurs potentiels.

27. Les efforts de collecte de fonds se sont jusqu’à présent articulés autour des activités de sensibilisation de l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et de la Secrétaire exécutive de la CEE. Ces activités sont planifiées en coordination avec le secrétariat du Fonds et tous les partenaires du Fonds. Elles sont menées conformément à la stratégie et à la politique de collecte de fonds. Le secrétariat a également élaboré un plan et un calendrier de mobilisation des donateurs, qui contribueront à consolider le soutien des donateurs actuels et à en attirer de nouveaux. Il s’est aussi entretenu avec plusieurs bailleurs de fonds potentiels pour discuter des modalités selon lesquelles leurs contributions pourraient être versées conformément au mandat du Fonds et aux exigences de diligence raisonnable.

VII. Prochaines étapes

28. Le Fonds va prochainement recevoir et examiner les réponses à son premier appel à projets officiel. Les projets retenus seront annoncés à la troisième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui se tiendra à Stockholm les 19 et 20 février 2020. À l’aube de la nouvelle Décennie d’action pour la sécurité routière, qui débutera en 2020, l’objectif sera de créer une impulsion pour encourager les États à renouveler l’engagement qu’ils ont pris d’œuvrer et d’investir en faveur de la sécurité routière. La Conférence pourrait être l’occasion de solliciter l’appui des États membres en vue de l’organisation d’une conférence de donateurs sur le thème de la sécurité routière.

29. Le Fonds continuera de renforcer ses activités de collecte de fonds et de suivi de l’exécution des cinq projets pilotes, dont il fera part des avancées sur son site Web et via les médias sociaux.

30. Le 18 avril 2020, le Fonds célébrera son deuxième anniversaire et profitera de cette occasion pour mettre en avant la réussite de ses projets pilotes, consolider le soutien des donateurs actuels et en attirer de nouveaux.

1. \* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur. [↑](#footnote-ref-2)
2. La cible 3.6 consiste à diminuer de moitié à l’échelle mondiale, d’ici à 2020, le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

   La cible 11.2 consiste à assurer, d’ici à 2030, l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. [↑](#footnote-ref-3)
3. Ces documents peuvent être consultés sur le site Web du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, à l’adresse suivante : <http://www.unece.org/unrsf/home.html>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir <https://www.unece.org/unrsf/participating-organizations.html>. [↑](#footnote-ref-5)